



Programme de Formation Permis B

Code de la route (théorique)

Objectifs de la formation*

Maîtriser les savoirs et compétences théoriques composés de 9 thèmes articulés autour des règles de circulation, de sécurité, de comportement et de réglementation du code de la route pour la conduite d'un véhicule à 4 roues léger.

*Conformément au REMC (Référentiel pour une éducation à une mobilité citoyenne)

Prérequis

- Avoir 15 ans minimum
- Avoir complété ses démarches administratives sur le site ANTS
- Fournir son code NEPH

Durée : Les cours de code étant 100% individualisés et soumis à une évaluation de départ, les durées ci-dessous sont fournies à titre indicatif.

- De 13 heures à 100 heures selon le niveau et les objectifs personnels de l'apprenant

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'énoncés théoriques et pratiques
- Pédagogie active et participative
- Supports variés (audio, vidéo, schémas picturaux...)
- Salle de code équipée d'un écran, d'un lecteur vidéo avec une sortie audio, d'un tableau blanc, tables et chaises
- Livret Code
- Livret d'apprentissage

Modalités d'évaluation

- Évaluation de départ : avant l'entrée en formation, afin de déterminer le nombre d'heures nécessaires à l'apprenant pour apprendre à conduire un véhicule léger à 4 roues
- Évaluations formatives : tout au long du parcours de formation, afin d'apprécier et de mesurer la progression et l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'apprenant
- Évaluation sommative : un bilan sous forme d'examen blanc, afin de valider les compétences acquises tout au long de la formation par l'apprenant et ainsi lui permettre de se présenter à l'examen du code de la route (ETG)

Modalités pédagogiques : Présentiel

Modalités et délais d'accès

- Effectuer son évaluation de départ
- Fournir les justificatifs nécessaires à l'inscription administrative (liste en annexe)
- Pour les mineurs, attestation dûment remplie par le représentant légal (le représentant doit être présent le jour de l'inscription)
- La formation démarre dès la signature du contrat et donne lieu à un accès immédiat à la salle de code en illimité
- Pour les personnes ayant recours à un financement, les délais de prise en charge des financeurs s'appliquent (14 jours pour le CPF, 1 mois pour le Pôle Emploi et les OPCO...)

Intervenants : Enseignants de la conduite diplômés, expérimentés et en possession d'une autorisation d'enseigner en cours de validité



Sanction de la formation : Passage de l'examen du code de la route (ETG)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations s'adressent à tous, les PSH sont invitées à se rapprocher de notre référente handicap afin que nous puissions vous orienter au mieux.

Contacts en agence :

Soufyane SAIDI - Gérant et enseignant de la conduite

Fahd EL BOUCHDIRI - Référent pédagogique et enseignant de la conduite

Soraya MELBOUCI - Secrétaire, référent administrative et handicap

Tel : 01.42.45.13.12

@ : maninconduite@gmail.com

Programme détaillé

Thème 1 : Le conducteur

- Vigilance à l'égard des autres usagers
- Intervalles de sécurité
- Déficiences des fonctions perceptives

Thème 2 : Les autres

- Usagers de la route
- Usagers vulnérables
- Partage de la route

Thème 3 : Responsabilité

- Documents administratifs
- Le permis et les principales infractions
- Règles et comportement en cas d'accident

Thème 4 : Éléments mécaniques et sécurité

- Ergonomie
- Voir, être vu et avertir
- Contrôle les plus courants
- Contrôle technique

Thème 5 : Équipement et sécurité des véhicules

- Aides à la conduite et à la sécurité active
- Installation sécurisée des passages

Thème 6 : Précautions à l'égard des occupants

- Sécurité passive
- Installation

Thème 7 : Les principales règles de circulation routière

- Signalisation horizontale
- Vitesse
- Positionnement sur la chaussée
- Arrêt et stationnement
- Croisement et dépassement



Thème 8 : La route

- Le réseau routier
- La nuit
- Les intempéries
- Les tunnels et les passages à niveau
- Voies rapides

Thème 9 : L'environnement

- Écomobilité
- Principes éco-conduite

ANNEXE 1

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Votre dossier doit être complet le jour de votre inscription pour un traitement rapide.

Nous faisons une copie numérique de vos pièces, merci de vous munir de vos originaux.

Vos données personnelles sont utilisées uniquement à des fins administratives

- 3 photos aux normes en vigueur
- 4 timbres au tarif en vigueur
- Pièce d'identité en cours de validité
- Pour les mineurs : pièce d'identité des parents et l'attestation du responsable légal dûment remplie
- 1 justificatif de domicile de - moins de 6 mois
- En cas d'hébergement : attestation d'hébergement de - 6 mois, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile - de 6 mois
- Code NEPH fourni par l'ANTS

ANNEXE 2



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ATTESTATION D'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE

Numéro NEPH :

Femme Homme

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

Téléphone portable :

Courriel :

Catégorie(s) demandée(s) :

Formation complémentaire :

Catégorie(s) déjà obtenue(s) :

Dernière date d'obtention :

Moyen d'obtention :

Lieu d'obtention :

LE CANDIDAT DÉCLARE :	OUI	NON	LE CANDIDAT EST :	OUI	NON
Être en instance d'examen :			• porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
+ dans le même ou un autre département	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
+ pour la même ou une autre catégorie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comprendre et lire couramment le français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Devoir conduire un véhicule aménagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• titulaire d'une pension d'invalidité civile ou militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE CANDIDAT A CHOISI :					
De suivre une formation selon la formule :					
• de l'apprentissage anticipé de la conduite (A. A. C.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
• de la conduite supervisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Représentant légal :

Né(e) le :

Adresse :

Attestation établie le :



Programme de formation Permis B

Conduite

Objectifs de la formation*

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

*Conformément au REMC (Référentiel pour une éducation à une mobilité citoyenne)

Prérequis

- Avoir 18 ans
- Avoir complété ses démarches administratives sur le site ANTS
- Fournir son code NEPH
- Justifier de l'obtention de l'examen du Code de la Route (ETG)

Pour les mineurs souhaitant intégrer le programme AAC (conduite accompagnée) :

- Avoir 15 ans minimum
- Avoir complété ses démarches administratives sur le site ANTS
- Fournir son code NEPH
- Se présenter avec son représentant légal lors de l'inscription

Durée : Les cours de conduite étant 100% individualisés et soumis à une évaluation de départ, les durées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et représentent le minimum légal d'heures nécessaires pour prétendre au passage de l'examen de conduite du Permis B

- 20 heures minimum de conduite sur un véhicule type boîte manuelle
- 13 heures minimum de conduite sur un véhicule type boîte automatique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'énoncés théoriques et pratiques
- Mises en situation réelles en véhicules adaptés à l'enseignement de la conduite
- Livret d'apprentissage

Modalités d'évaluation

- Évaluation de départ : avant l'entrée en formation, afin de déterminer le nombre d'heures nécessaires à l'apprenant pour apprendre à conduire un véhicule léger à 4 roues
- Évaluations formatives : tout au long du parcours de formation, afin d'apprécier et de mesurer la progression et l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'apprenant
- Évaluation sommative : un bilan sous forme d'examen blanc, afin de valider les compétences acquises tout au long de la formation par l'apprenant et ainsi lui permettre de se présenter à l'examen de conduite pour l'obtention du Permis B

Modalités pédagogiques : **Formation entièrement présentielle**

Modalités et délais d'accès

- Effectuer son évaluation de départ
- Fournir les justificatifs nécessaires à l'inscription administrative (liste en annexe)
- Pour les mineurs, attestation dûment remplie par le représentant légal (le représentant doit être présent le jour de l'inscription)



- La formation démarre dès la signature du contrat (le planning des premières sessions de conduite est fait le jour même)

- Pour les personnes ayant recours à un financement, les délais de prise en charge des financeurs s'appliquent (14 jours pour le CPF, 1 mois pour le Pôle Emploi et les OPCO...)

Intervenants : Enseignants de la conduite diplômés, expérimentés et en possession d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

Sanction de la formation : Passage de l'examen de conduite pour l'obtention du Permis B

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations s'adressent à tous, les PSH sont invitées à se rapprocher de notre référent handicap afin que nous puissions vous orienter au mieux.

Contacts en agence :

Soufyane SAIDI - Gérant et enseignant de la conduite

Fahd EL BOUCHDIRI - Référent pédagogique et enseignant de la conduite

Soraya MELBOUCI - Secrétaire, référent administrative et handicap

Tel : 01.42.45.13.12

@ : maninconduite@gmail.com

Programme détaillé

1. MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

Cette première compétence se compose de neuf sous-compétences. Il s'agit des compétences les plus basiques, que le candidat apprend à maîtriser dès ses premières leçons de conduite. Elle se base sur neuf sous-compétences.

Chacune de ces 9 sous-compétences seront abordées le jour de l'examen par l'inspecteur :

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

2. APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

Cette deuxième compétence s'appuie sur l'aptitude du candidat à circuler sans danger sur la chaussée pour lui-même et les autres usagers.



Elle se base sur huit sous-compétences qui seront évaluées tour à tour par l'inspecteur le jour de l'examen :

1. Connaître les principales règles de circulation ainsi que la signalisation
2. Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale
3. Rechercher les indices utiles
4. Utiliser toutes les commandes
5. Adapter sa vitesse aux situations
6. Choisir la voie de circulation
7. Maintenir les distances de sécurité
8. Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction

3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

Cette troisième compétence vise à tester les capacités du jeune conducteur à prendre les bonnes décisions sur la chaussée en cas de circulation plus dense, et de mettre en œuvre des mesures préventives.

Sept sous-compétences seront évaluées par l'inspecteur le jour de l'examen :

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

Cette dernière compétence permet de vérifier si l'apprenti conducteur est capable de comprendre et appliquer les règles du Code de la route, de manière autonome et sécuritaire.

Sept sous-compétences seront évaluées par l'inspecteur le jour de l'examen :

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

ANNEXE 1

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Votre dossier doit être complet le jour de votre inscription pour un traitement rapide.

Nous faisons une copie numérique de vos pièces, merci de vous munir de vos originaux.

Vos données personnelles sont utilisées uniquement à des fins administratives

- 3 photos aux normes en vigueur
- 4 timbres au tarif en vigueur
- Pièce d'identité en cours de validité
- Pour les mineurs : pièce d'identité des parents et l'attestation du responsable légal dûment remplie
- 1 justificatif de domicile de - moins de 6 mois
- En cas d'hébergement : attestation d'hébergement de - 6 mois, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile - de 6 moi Code NEPH fourni par l'ANTS

ANNEXE2



ATTESTATION D'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE



Numéro NEPH :

Femme Homme

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse :

Téléphone portable :

Courriel :

Catégorie(s) demandée(s) :

Formation complémentaire :

Catégorie(s) déjà obtenue(s) :

Dernière date d'obtention :

Moyen d'obtention :

Lieu d'obtention :

LE CANDIDAT DÉCLARE :	OUI	NON	LE CANDIDAT EST :	OUI	NON
Être en instance d'examen :			* porteur d'un dispositif de correction de la vision (verres correcteurs, lentilles de contact...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* dans le même ou un autre département	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
* pour la même ou une autre catégorie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* atteint à sa connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comprendre et lire couramment le français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Devoir conduire un véhicule aménagé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
LE CANDIDAT A CHOISI :			* titulaire d'une pension d'invalidité civile ou militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De suivre une formation selon la formule :					
* de l'apprentissage anticipé de la conduite (A. A. C.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
* de la conduite supervisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Représentant légal :

Né(e) le :

Adresse :

Attestation établie le :

PARCOURS DE FORMATION



- Evaluation de départ



- Inscription



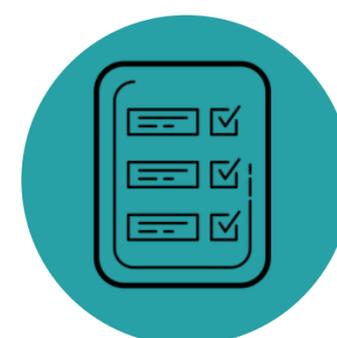
- Formation théorique
- Alternance de théorie et de pratique



- Examen théorique



- Formation pratique



- Examen blanc



- Examen pratique



PARCOURS THÉORIQUE

PARCOURS PRATIQUE

COURS OBLIGATOIRES

La formation théorique portant sur des questions "d'entraînement au code" peut être suivie à votre rythme soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via internet (code en ligne)

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit
- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.

Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- L'alcool et stupéfiants
- Le défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- Le conducteur
- La route
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- La vitesse
- Les distracteurs
- La spécificité du groupe lourd
- La spécificité du 2 roues